



VILLE DE  
CAGNES-SUR-MER  
*Alpes-Maritimes*

## EXPOSANT DE NOEL

**Du samedi 12 décembre au jeudi 24 décembre 2026**

**De 11h à 20h- PLACE DE GAULLE**

### DOSSIER A DEPOSER AVANT LE 19 JUIN

Dans le cadre des festivités de fin d'année, nous organisons un **Marché de Noël** qui se tiendra **du samedi 12 décembre au jeudi 24 décembre**, sur la **Place De Gaulle. 11h-20h**

Nous recherchons des commerçants et artisans pour participer à cet événement placé sous le signe de la **convivialité, du partage et de la magie de Noël**, au cœur d'une ambiance chaleureuse et familiale.

#### **Le concept**

Installé dans des **chalets en bois**, le marché proposera aux visiteurs une véritable promenade gourmande avec un **tour de France des spécialités régionales**.

Des **animations** viendront rythmer cette période, afin de créer un lieu de vie attractif et dynamique durant toute la durée de l'événement.

#### **Profils recherchés**

Nous sommes à la recherche de stands proposant notamment :

- Spécialités régionales
- Produits du terroir
- Vins et champagnes
- Foie gras
- Produits de la mer (écaillers, huîtres, fruits de mer)
- Et plus largement, tout produit de qualité en lien avec l'esprit de Noël et de la gastronomie

#### **Pourquoi participer ?**

- Bénéficier d'un emplacement privilégié en centre-ville
- Profiter de l'affluence liée aux animations et aux fêtes

Nous souhaitons construire un marché riche, varié et chaleureux, où chaque exposant contribue à faire vivre l'esprit de Noël.

Dossier à envoyer **complet** à l'adresse mail suivante :  
domaine.public@cagnes.fr

ou par courrier :  
Mairie de Cagnes-sur-Mer  
Service de gestion du domaine public  
3 bis rue Louis Négro  
06800 Cagnes-sur-Mer  
04 93 22 19 24

NOM :.....

PRENOM :.....

TELEPHONE :.....

MAIL :.....

ADRESSE POSTALE:.....

.....

MARCHANDISE PROPOSEE (joindre la carte détaillée) :.....

.....

.....

.....

.....

**L'intérieur du chalet devra être décoré sur le thème de Noël par les soins de l'exposant**

DIMENSION DU CHALET : 4m x 2m mètres de profondeur.

Ouverture devant par haillon + banque de vente

NOMBRE DE CHALETS SOUHAITES :.....

**BESOIN D'UNE ALIMENTATION ELECTRIQUE**    OUI                      NON

Puissance en watts :.....

**PRIX** :500 euros

**2 PAIEMENT PAR VIREMENT, CHEQUE OU ESPECE :**

-100 euros d'acompte à la validation du dossier, encaissés

-le solde à régler avant le 15 novembre

**CHEQUE A ETABLIR A L'ORDRE DU TRESOR PUBLIC**

<b>Documents à fournir obligatoirement :</b>	
<b>Catégorie professionnelle :</b>	<b>Documents demandés :</b>
<b>Artisan alimentaire :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle mentionnant « FOIRES ET MARCHES » (en cours de validité),</li> <li>- Photocopie recto/verso de votre carte professionnelle de commerçant non sédentaire délivrée par la Chambre des Métiers ou de l'attestation provisoire,</li> <li>- Registre des métiers datant de moins de 3 mois,</li> <li>- <b>Photographies couleurs des produits vendus et du camion ou kiosque mobile</b></li> <li>- <b>CARTE DES MARCHANDISES</b></li> </ul>
<b>Revendeur alimentaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle mentionnant « FOIRES ET MARCHES » (en cours de validité),</li> <li>- Photocopie recto/verso de votre carte professionnelle de commerçant non sédentaire délivrée par la Chambre du Commerce et de l'Industrie ou de l'attestation provisoire,</li> <li>- Registre des métiers datant de moins de 3 mois,</li> <li>- Joindre un justificatif (facture, ...) de la provenance des articles et des produits artisanaux.</li> <li>- <b>Photographies couleurs des produits vendus et du camion ou kiosque mobile</b></li> <li>- <b>-CARTE DES MARCHANDISES</b></li> </ul>
<b>Artiste déclaré à la maison des artistes :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle mentionnant « FOIRES ET MARCHES » (en cours de validité),</li> <li>- Attestation annuelle d'inscription à la Maison des Artistes,</li> <li>- Copie de votre pièce d'identité,</li> <li>- <b>Photographies couleurs des produits vendus et du stand.</b></li> </ul>
<b>Artiste libre :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle mentionnant « FOIRES ET MARCHES » (en cours de validité)</li> <li>- Attestation des Impôts de l'année en cours certifiant votre déclaration d'activité d'artiste libre,</li> <li>- Copie de votre pièce d'identité,</li> <li>- <b>Photographies couleurs des produits vendus et du stand.</b></li> </ul>
<b>Artisan non alimentaire :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle mentionnant « FOIRES ET MARCHES » (en cours de validité),</li> <li>- Photocopie recto/verso de votre carte professionnelle de commerçant non sédentaire délivrée par la Chambre des Métiers ou de l'attestation provisoire,</li> <li>- Registre des métiers datant de moins de 3 mois,</li> <li>- <b>Photographies couleurs des produits vendus et du stand.</b></li> </ul>
<b>Revendeur de produits et articles artisanaux :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle mentionnant « FOIRES ET MARCHES » (en cours de validité),</li> <li>- Photocopie recto/verso de votre carte professionnelle de commerçant non sédentaire délivrée par la Chambre du Commerce et de l'Industrie ou de l'attestation provisoire,</li> <li>- Registre des métiers datant de moins de 3 mois,</li> <li>- Joindre un justificatif (facture, ...) de la provenance des articles et des produits artisanaux.</li> <li>- <b>Photographies couleurs des produits vendus et du stand</b></li> </ul>

## ENGAGEMENTS DU COMMERCANT

- le commerçant se conformera à toutes les demandes des services municipaux y compris en cas de fermeture anticipées si nécessaire (météo...)
  - la mairie décide seule de l'ouverture ou non du marché en cas d'intempérie. Le commerçant sera prévenu au moins une heure avant l'heure d'ouverture.
  - le commerçant doit décorer son chalet sur le thème de Noël EN INTERIEUR SEULEMENT
  - le commerçant ne doit pas altérer l'intérieur et l'extérieur du chalet par quelque trace que ce soit ( clous ou traces de scotch...). Un état des lieux est signé à la remise des clefs
  - les éléments installés par le commerçant pour fixer sa décoration (agrafes, petits clous, punaises, petites vis), doivent être retirés à son départ dans leur totalité, notamment toutes les agrafes.
  - une attention particulière devra être faite au sol et aux murs **qui doivent être dégraissés** si le commerçant fait des cuissons à l'intérieur
  - le kiosque doit être ouvert chaque jour à 11h. La fermeture à lieu à 20h
  - la date d'installation sera communiquée par la mairie. Ce sera au maximum la veille de l'inauguration. Pas d'installation possible le samedi 12.
  - le jeudi 24 décembre les stands fermeront à 14h et devront être libérés avant 17h pour l'état des lieux.**
  - un chèque de caution de 100 euros devra être déposé avant l'ouverture du marché pour le chalet. Il sera restitué au commerçant après état des lieux de sortie par le loueur de chalets.
  - le commerçant s'engage à informer le service Gestion du Domaine Public, pour toute(s) modification(s) de sa situation. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte et ne pourra pas être retenu.
- En cas d'intempérie, la Mairie pourra décider d'annuler le marché. Il ne sera pas reporté. Les droits d'inscription seront remboursés ou conservés sous forme d'avoir.

Lu et approuvé

Fait à .....

Date et signature.....